

L'estran



Commune de La Bernerie en Retz

L'estran est la zone du littoral soumise à l'alternance des marées. Plus le coefficient de marée est important et plus cet espace fait de rochers, de cailloux, de sable, de mares et de trous d'eau sera découvert permettant la pratique de la pêche à pied. Sur l'estran, soyez prudent et respectueux de l'environnement.

Marées

Ce phénomène est dû à l'attraction de la lune et du soleil sur les mers et les océans. Elle varie avec le déplacement relatif du soleil et de la lune par rapport à la terre. En fonction de leur positionnement, la surface des océans prend la forme d'un patatoïde pointé vers la lune. Elle est au plus fort, quand le soleil et la lune sont en conjonction ou en opposition.

Les marées en France sont de type semi-diurne. Ce rythme bi-quotidien fait que le long des côtes, la mer monte et descend deux fois en 24H (en réalité 25H en moyenne, ce qui fait un décalage irrégulier d'environ 50 mn chaque jour).

LE CYCLE DES MARÉES

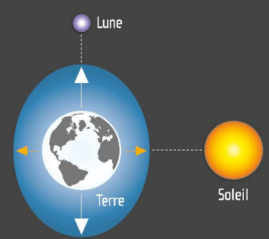
Marées de vive-eau en Nouvelle Lune



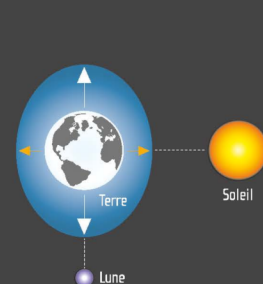
Marées de vive-eau en Pleine Lune



Marées de morte-eau en Premier Quartier



Marées de morte-eau en Dernier Quartier



LES TERMES USUELS

Vive-eau	Marée de coefficient supérieure à 90.
Morte-eau	Marée de coefficient inférieur à 50.
Marage	Dénivellation entre la basse mer et la pleine mer, il varie en fonction de la géographie des côtes.
Revif	Période pendant laquelle les coefficients de marée augmentent.
Déchet	Période pendant laquelle les coefficients de marée diminuent.
Le flot	Le courant de marée montante.
Le jusant	Le courant de marée descendante.
L'étalement	Temps de part et d'autre de la pleine mer ou de la basse mer, pendant lequel le niveau de la mer ne varie apparemment pas.

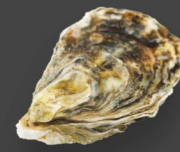
Pêche à pied

TAILLES ET QUANTITÉS

Tailles minimales et quantités maximales autorisées.



PÉTONCLE
Taille autorisée : 4 cm
Quantité/personne : 3 kg



HUÎTRE
Taille autorisée : 5 cm
Quantité/personne : 5 kg



PALOURDE
Taille autorisée : 4 cm
Quantité/personne : 3 kg



BULOT / BUCCIN
Taille autorisée : 4.5 cm



COQUE / RIGADEAU
Taille autorisée : 3 cm
Quantité/personne : 5 kg



MOULE
Taille autorisée : 4 cm
Quantité/personne : 5 kg



CREVETTE GRISE BOUCAUD
Taille autorisée : 3 cm



CREVETTE ROSE BOUQUET
Taille autorisée : 5 cm

Réglementation en vigueur définissant les tailles minimales de capture, applicables à la pêche de loisir (Arrêté ministériel du 26/10/12 et ses modifications). Sous réserve de changements après 2014.

Sécurité

AVANT DE PARTIR À LA PÊCHE

- ✓ S'informer sur le niveau de salubrité du secteur, même si l'eau de baignade est de bonne qualité, la consommation des coquillages peut présenter des risques pour votre santé.
- ✓ S'assurer de l'heure de remontée de la mer avant de partir.
- ✓ Ne jamais se risquer seul(e).
- ✓ Prendre des repères qui vous permettront de retrouver votre chemin.
- ✓ Porter toujours de bonnes chaussures.
- ✓ Se couvrir pour se protéger du froid, de la pluie ou des coups de soleil.
- ✓ Emporter une boussole et une montre.
- ✓ Prendre la météo : si mauvais temps annoncé, avec un risque d'orage ou de brouillard, reporter la pêche.

Code de bonne conduite

Les ressources océaniques sont généreuses mais pas inépuisables. Fragile et divers, le milieu marin impose une longue connaissance. Il n'est donc pas recommandé de s'aventurer sur le vaste terrain de la basse mer sans être accompagné.

S'informer et respecter les réglementations en vigueur sur la pêche à pied. Les produits de la pêche à pied sont destinés à la consommation exclusive du pêcheur et ne peuvent être colportés, exposés ou vendus.

LES BONS GESTES

- ✓ Remettre les pierres retournées dans leur position initiale.
- ✓ Laisser les petits animaux. Les déplacer les rend vulnérables.
- ✓ Ne pas arracher les algues.
- ✓ Respecter le calme sur l'estran.

LES BONS OUTILS

- ✓ La palourde se pêche au trou à l'aide du couteau pêche palourde.
- ✓ L'usage du râteau est interdit. La grappe à main est autorisée mais son usage peut s'avérer aussi destructeur que le râteau.
- ✓ L'huître peut se pêcher à l'aide du couteau dit «couteau à détacher». L'usage de gants est recommandé pour éviter les coupures.



Pêche aux crevettes



Pêche sur l'estran



ASSOCIATION DES PÊCHEURS À PIED DE LA CÔTE DE JADE

LE PIED À COULISSE

Un outil conçu par la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, qui permet de contrôler les tailles des coquillages et crustacés. En vente à l'Office de Tourisme de la Bernerie.

L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS À PIEDS DE LA CÔTE DE JADE

L'association défend la pêche de loisir respectueuse du milieu marin, dans un esprit éco-responsable. appcj.wifeo.com